

Elections législatives partielles :

1^{ère} = circonscription de St Briec

1^{er} tour : 26 mars 1939

2^d tour : 2 avril 1939.

Nice

Inscrits, 21.940 ; votants, 16.896

Suffrages exprimés, 16.703

Blancs ou nuls, 193.

Ont obtenu : (MM.)

J. Bounin, rép. nat. 8.000 v. ELU

A. Robini, (com.) .. 4.843 v.

M. Sableau, rad.-soc. 3.727 v.

Divers 134

Il s'agissait de remplacer M. Médecin, maire de Nice, élu sénateur.

Saint-Briec

Inscrits, 20.757 ; votants, 13.900

Suffrages exprimés, 13.565.

Ont obtenu : (MM.)

Auffray, (rad.-soc.) .. 4.013 voix

Huchet du Guerneur

P. S. F. 3.253 voix

Le Guen (Dém. Pop.).. 2.563 voix

Mazier (S.F.I.O.) 1.949 voix

Le Solleu, (Rép. gau.) 929 voix

Flourirot (Com.) 858 voix

Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Pierre Michel, rad.-soc., élu sénateur.

Marennes

Inscrits, 17.308 ; votants, 12.413

Suffrages exprimés, 12.063

Ont obtenu : (MM.)

Jean Hay (rad.-soc.).. 4.580 voix

Joneau (S.F.I.O.) 1.998 voix

Derouet rép. antimar-

xiste) 1.908 voix

Lavaud (com.) 1.567 voix

Vernon (rad. ind.) 1.305 voix

Méon (frontiste) 705 voix

Il y a ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. William Bertrand, radical-socialiste élu sénateur.

MARSEILLE

(1^{re} circonscription)

Inscrits : 21.044.— Votants : 12.404

Ont obtenu :

D^r Toussaint-Franchi, S.F.I.O., conseiller municipal, 7.291 voix, ELU ; M. Albert Pascalet, avocat, P.P.F., 4.555 voix.

SAINT-BRIEUC

(1^{re} circonscription)

Inscrits : 21.076.— Votants : 14.127

Suffrages exprimés : 13.848

Ont obtenu :

MM. Auffray, rad.-soc., cons. général, 8.137 voix, ELU ; Huchet du Guerneur, P.S.F., 4.814 voix ; Le Solleu, ind. de gauche, 897 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Michel, rad.-socialiste, élu sénateur.

MARENNES

Inscrits : 17.308.— Votants : 12.368

Blancs ou nuls : 335.

Ont obtenu :

MM. Jean Hay, rad.-soc., 6.004 voix, ELU ; Derouet, républ. antimarxiste, 2.868 ; Joneau, S.F.I.O., 2.703 ; Léon Méon, frontiste, 421 ; Lachaud, communiste, 20 ; Vernon, rad. indépendant, 16 voix.

Il s'agissait de remplacer M. William Bertrand, rad.-soc., élu sénateur.

François Auffray, maire de Plelo, conseiller d'arr.^t de Chateaulaudron

Louis Huchet du Guerneur, adjoint au maire de Paimpol

Emile Le Guen, maire, conseiller g^{al} de Plouha

Antoine Mazier, professeur à St Briec

Marcel Le Solleu, avocat à la Cour de Paris

Yves Flourirot, commis prinip. ds ch.-de-fer de l'Etat

Comité de
FRONT BRETON

Secrétariat
R. BRANDILY
14, rue Gramme
PARIS XV

Le 20 Mars 1939

Monsieur et cher Compatriote,

Au moment où vous avez décidé de faire acte de candidature à la prochaine élection législative de Saint Brieuc, nous nous permettons au nom du Comité de Front Breton de venir vous soumettre son programme minimum et de vous demander de l'appuyer.

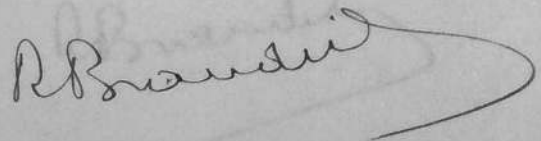
Le Front Breton, qui groupe sans aucune distinction de Parti ou de confession toutes les sociétés d'action bretonne, attache un prix tout particulier à l'appui que vous pourrez apporter au Parlement à la réalisation du programme ci-joint.

Ce dernier insiste au premier chef sur la défense des intérêts bretons en dehors de toute autre considération et fait écho en particulier à la campagne en faveur de l'enseignement du breton qui a recueilli l'adhésion de trois cent soixante Conseils Municipaux et des Conseils Généraux du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan.

Il vous suffira de nous retourner, revêtu de votre signature, un des exemplaires du programme.

Recevez, Monsieur et cher Compatriote, avec nos remerciements l'assurance de nos plus dévoués sentiments.

Le Secrétaire du Comité de Front Breton:



P.S. - Adresser les réponses d'urgence à :

R. BRANDILY, 14, rue Gramme PARIS XV

Comité de
FRONT BRETON

Le 20 Mars 1939

Secrétariat
R. BRANDILY
14, rue Gramme
PARIS XV

Monsieur et cher Compatriote,

Au moment où vous avez décidé de faire acte de candidature à la prochaine élection législative de Saint Brieuc, nous nous permettons au nom du Comité de Front Breton de venir vous soumettre son programme minimum et de vous demander de l'appuyer.

Le Front Breton, qui groupe sans aucune distinction de Parti ou de confession toutes les sociétés d'action bretonne, attache un prix tout particulier à l'appui que vous pourrez apporter au Parlement à la réalisation du programme ci-joint.

Ce dernier insiste au premier chef sur la défense des intérêts bretons en dehors de toute autre considération et fait écho en particulier à la campagne en faveur de l'enseignement du breton qui a recueilli l'adhésion de trois cent soixante Conseils Municipaux et des Conseils Généraux du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan.

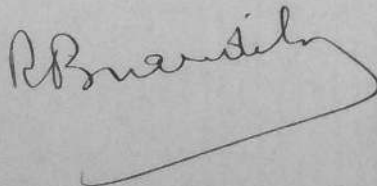
Il vous suffira de nous retourner, revêtu de votre signature, un des exemplaires du programme.

Recevez, Monsieur et cher Compatriote, avec nos remerciements l'assurance de nos plus dévoués sentiments.

Le Secrétaire du Comité de Front Breton:

Vu:
Le Candidat.

Date:



P.S. - Adresser les réponses d'urgence à :

Prière de retourner d'urgence ce programme à
R. BRANDILY, 14, rue Gramme PARIS XV

Les Revendications du Front Breton

1) Dans le domaine administratif

- a) Revendication d'une égale répartition des charges du budget entre toutes les régions de la France et de l'attribution aux cinq départements bretons d'une part dans les subventions de l'Etat et le programme des grandes travaux rigoureusement proportionnelle à leur importance économique et à leur population.
- b) Mise à l'Etude et création éventuelle d'un syndicat inter-départementale entre les départements bretons pour les associer dans l'accomplissement des oeuvres d'utilité régionale, amorçant ainsi une réforme administrative dans un sens régional. (Application du titre VIII de la loi du 10 août 1871, modifiée par le décret-loi du 5 novembre 1926).

2) Dans le domaine culturel

- a) Soutien des projets qui pourraient être élaborés et qui, conformément aux votes émis à l'unanimité par la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés le 30 Juin 1937 tendraient à organiser l'enseignement progressif de la langue bretonne à tous les degrés de l'enseignement public en Basse-Bretagne.
- b) Réalisation du programme minimum d'AR BREZONEC ER SKOL par démarches auprès du Ministre de l'Education Nationale.
- c) Création et subvention dans les facultés de Rennes et de Nantes et dans les écoles normales primaires du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan de chaires de langue bretonne.

Vu:
Le Candidat.

Date:

Prière de retourner d'urgence ce programme à
M. BRANDILY, 14, rue Gramme, PARIS XV

8 on

Les Revendications du Front Breton

1) Dans le domaine administratif

- a) Revendication d'une égale répartition des charges du budget entre toutes les régions de la France et de l'attribution aux cinq départements bretons d'une part dans les subventions de l'Etat et le programme des grandes travaux rigoureusement proportionnelle à leur importance économique et à leur population.
- b) Mise à l'Etude et création éventuelle d'un syndicat inter-départementale entre les départements bretons pour les associer dans l'accomplissement des oeuvres d'utilité régionale, amorçant ainsi une réforme administrative dans un sens régional. (Application du titre VIII de la loi du 10 août 1871, modifiée par le décret-loi du 5 novembre 1926).

2) Dans le domaine culturel

- a) Soutien des projets qui pourraient être élaborés et qui, conformément aux votes émis à l'unanimité par la Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés le 30 Juin 1937 tendraient à organiser l'enseignement progressif de la langue bretonne à tous les degrés de l'enseignement public en Basse-Bretagne.
- b) Réalisation du programme minimum d'AR BREZONEG ER SKOL par démarches auprès du Ministre de l'Education Nationale.
- c) Création et subvention dans les facultés de Rennes et de Nantes et dans les écoles normales primaires du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan de chaires de langue bretonne.

Vu:
Le Candidat.

Date:

Prière de retourner d'urgence ce programme à
M. BRANDILY, 14, rue Gramme, PARIS XV